

Construction Remedies Act

FORM 7

**CERTIFICATE OF SUBSTANTIAL
PERFORMANCE OF THE CONTRACT**

(Construction Remedies Act, S.N.B. 2020, c.29, s.42)

*(County and Rural Community/Regional
Municipality/Town/City/Village in which land is located)*

*(civic address or, if there is no civic address, the location
of the land)*

Name of owner:

Address for service:

Name of contractor:

Address for service:

Name of payment certifier (if applicable):

Address:

I/We certify that the contract for the improvement
described below to the identified land was substantially
performed on:

(date the contract was substantially performed)

(short description of the improvement)

Date certificate signed:

(payment certifier if there is one)

(owner and contractor, if there is no payment certifier)

FORMULE 7

**CERTIFICAT D'EXÉCUTION SUBSTANTIELLE
DU CONTRAT**

*(Loi sur les recours dans le secteur de la construction,
L.N.-B. 2020, ch. 29, art. 42)*

*(Comté et communauté rurale / municipalité régionale / ville/ cité /
village où le bien-fonds est situé)*

*(adresse de voirie du bien-fonds ou s'il n'y en a pas
l'emplacement de celui-ci)*

Nom du propriétaire :

Adresse aux fins de signification:

Nom du l'entrepreneur :

Adresse aux fins de signification:

Nom du certificateur pour paiement, s'il y en a un :

Adresse :

Je certifie / Nous certifions par les présentes que le contrat
pour l'amélioration décrite ci-dessous au bien-fonds
indiqué a fait l'objet d'une description substantielle le :

*(date à laquelle le contrat a fait l'objet
d'une exécution substantielle)*

(courte description de l'amélioration)

Date de la signature du certificat :

(certificateur pour paiement, s'il y en a un)

*(propriétaire et entrepreneur, s'il n'y a pas de certificateur
pour paiement)*

Loi sur les recours dans le secteur de la construction

(use A or B, whichever is applicable)

A. If a lien attaches to land, a description of the land sufficient for registration, including all approved parcel identifiers:

B. If a lien is against a public owner's holdback, the name and address of the office where or the person to whom a copy of the claim for lien must be given:

(cocher A ou B, selon le cas)

A. Description du bien-fonds suffisante pour l'enregistrement et tous les numéros d'identification approuvés, si le privilège grève le bien-fonds :

B. Bureau où la revendication de privilège doit être donnée ou personne à qui elle doit être donnée, si le privilège est sur la retenue de garantie faite par un propriétaire public: